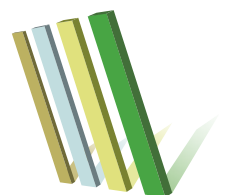


Contactez votre Espace Conseil France Rénov' de la Provence verte dès maintenant pour un conseil neutre et gratuit :
04.49.23.21.95
renovhabitat@caprovenceverte.fr



Un service public, proche de vous.
Des permanences **uniquement** sur rendez-vous :

- ▶ Brignoles : mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30
- ▶ Saint-Maximin : jeudi de 14h00 à 16h30 et vendredi de 9h30 à 12h00
- ▶ Cotignac : jeudi de 9h30 à 12h00
- ▶ Garéoult : mercredi de 9h00 à 12h00



Agglomération
PROVENCE VERTE
L'âme du Var



Crédit photo : DreamingAI – libre de droits pour usage de communication.



AMELIORATION DE L'HABITAT PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030

Propriétaires bailleurs



La Provence verte, l'âme du Var

Rénovez et valorisez votre patrimoine pour mieux louer !

Vous êtes
propriétaire
d'un logement
que vous
louez en
Provence verte ?

Le Service Public de la
Rénovation de l'Habitat (SPRH)
de l'Agglomération Provence
verte vous accompagne
gratuitement dans votre projet
de rénovation de ce logement
locatif.

Votre logement (occupé ou vacant) a besoin de
travaux de rénovation énergétique ou de remise
en état ?

Vous souhaitez réduire vos impôts sur vos
revenus locatifs ?

Le guichet unique de l'Agglomération vous propose* :

- ▶ Un accompagnement gratuit par un opérateur agréé,
- ▶ Un constat de l'état technique et énergétique du logement réalisé par un professionnel qualifié,
- ▶ Des conseils personnalisés pour élaborer un programme de travaux adapté,
- ▶ Des informations sur le dispositif de défiscalisation « Loc'Avantages » (avec ou sans travaux) et les réductions d'impôts associées,
- ▶ Une aide au montage financier et aux demandes de subventions,
- ▶ Une assistance dans la recherche d'entreprises et l'analyse des devis,
- ▶ Un accompagnement jusqu'à la mise en location (sécurisation, conventionnement, fiscalité),
- ▶ Une sécurisation du parcours avec un suivi du projet de A à Z.

* Sous conditions de conventionnement pour certains points



AVANT

APRÈS

! La réglementation change :

Depuis janvier 2025, les logements classés « G » dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) sont interdits à la location.

En 2028 ce sera le tour des logements classés « F », puis des logements classés « E » en 2032.

Anticipez ces évolutions réglementaires et agissez dès maintenant pour rénover et valoriser votre bien.



**Repérez les
arnaques et
adoptez les bons
réflexes**

- Refusez le démarchage téléphonique,
- Ne signez rien sous la pression,
- Méfiez vous des offres trop belles pour être vraies,
- Ne transmettez pas vos données personnelles,
- Contactez votre conseiller France Rénov' pour sécuriser votre projet.